



DELIBERATION

Séance du 27/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
21/03/2023

Date d'affichage
21/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

29/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, M. METZ Christophe, Mme RAGUET Sandrine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme RAGUET Sandrine

2023-21 : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA BOULANGERIE.

Vu le projet de la Commune de Fromelennes concernant la rénovation énergétique de la boulangerie,

Vu le plan de financement tel que présenté ci-après :

Projet	Coût du Projet H.T	Financement attendus	
Rénovation énergétique de la boulangerie	49 550,38 €	Etat – Fonds Vert	39 640,30 €
		Autofinancement Commune	9 910,08 €
TOTAL	49 550,38 €		49 550,38 €

Considérant que ce projet peut faire l'objet d'une subvention d'investissement au titre du Fonds vert – Rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert.

La recette et les dépenses seront inscrites sur au budget de l'exercice 2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FROMELENNES
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

